

**Règlement du jeu - «La Jauge de l'Amour»**  
**Organisé par la société KAMDEN MEDIA pour le compte de PANDORA FRANCE**  
**Du 1<sup>er</sup> février 2017 à 10 heures au 14 février 2017 à 23 heures**

**ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU**

La société PANDORA, Société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 100.000 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 531 162 709 dont le siège social est situé 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS (ci-après la « Société Organisatrice »), organise du **1<sup>er</sup> février 2017 (10h, heure française) au 14 février 2017 (23h, heure française) inclus**, un Jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «La jauge de l'amour» sur la Page Facebook Pandora France, accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/pandorafrance> (ci-après le « Jeu ») et sur mobile à l'adresse [www.ilovepandora.fr/lajaugedelamour](http://www.ilovepandora.fr/lajaugedelamour).

Pour la création et l'organisation de ce Jeu, la Société Organisatrice fait appel à la société KAMDEN MEDIA, société à responsabilité limitée à associé unique immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 750 472 805 dont le siège social est situé 9 rue du Quatre Septembre 75002 PARIS (ci-après le « Prestataire »).

Le présent règlement définit les règles applicables à ce Jeu (ci-après le « Règlement »).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement par les Participants. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution du lot le cas échéant.

À toutes fins utiles, il est rappelé que le présent Jeu n'est ni associé, ni géré, ni approuvé ou sponsorisé par Facebook, dont la responsabilité ne saurait être engagée à l'occasion du déroulement du Jeu.

**ARTICLE 2 : PARTICIPATION AU JEU**

**2.1 Principe du Jeu**

Le Jeu consiste en un tirage au sort.

La mécanique du Jeu est la suivante : le Participant doit (i) se connecter à son compte personnel Facebook, (ii) se rendre sur la Page Pandora France, (iii) accepter les autorisations demandées par Facebook qui sont nécessaires à la participation au Jeu, puis (iv) remplir les champs correspondants à ses coordonnées dans le formulaire dédié pour démarrer le Jeu.

Il doit ensuite cliquer sur le bouton « J'aime » pour augmenter le niveau de la Jauge. Chaque participant ne peut cliquer qu'une fois.

Tous les clics des Participants s'additionnent pour faire monter le niveau de la Jauge et débloquer les lots mis en jeu.

Pendant la période de Jeu, 7 (sept) lots composés chacun d'un ou plusieurs bijou(x) de marque PANDORA sont mis en jeu. Chaque lot correspond à un palier et est débloqué dès que le nombre de « J'aime » définis pour ce palier est atteint.

Les paliers à atteindre pour débloquer les lots sont les suivants :

- Palier 1 : 5.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 1**
- Palier 2 : 11.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 2**
- Palier 3 : 21.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 3**

- Palier 4 : 35.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 4**
- Palier 5 : 45.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 5**
- Palier 6 : 65.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 6**
- Palier 7 : 100.000 « J'aime » pour débloquer le **Lot 7**

Le Jeu prendra fin le 14 février 2017. Aucune limite de temps n'est fixée pour atteindre un palier déterminé. Si un palier n'a pas été atteint à la fin de la période de Jeu, le lot correspondant à ce palier ne sera pas mis en jeu pour le tirage au sort et restera la propriété de la Société Organisatrice.

Si à l'issue du jeu, aucun palier n'a été débloqué, le lot correspondant au premier palier (collier Tendres Cœur Pandora d'une valeur de 89€ TTC) sera alors mis en jeu au tirage au sort parmi les personnes ayant participé (en cliquant sur J'aime) en tant que lot de consolation.

A la fin du Jeu, un Participant sera tiré au sort parmi l'ensemble des Participants dont la participation aura été enregistrée pendant la Période de Jeu pour chacun des lots débloqué.

En invitant au moins 3 amis à participer (via le module Facebook d'invitation d'amis), le Participant double ses chances au tirage au sort final.

## 2.2 Conditions relatives aux Participants

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, titulaire d'un compte Facebook, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses partenaires, ainsi que de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de ce Jeu, et de leurs conjoints, partenaires de PACS, concubins ou membres de leur famille.

Une même personne (mêmes nom, même prénom, mêmes coordonnées postales et électroniques) ne peut participer qu'une seule fois par jour et ne cliquer qu'une fois par participation.

Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

## 2.3 Modalités d'inscription et de Participation au Jeu

Pour participer, le Participant doit se connecter à son compte personnel Facebook et se rendre sur la page Facebook Pandora France.

Il doit alors cliquer sur l'onglet du Jeu puis remplir le formulaire de participation (i) en indiquant :

- son nom (champ obligatoire) ;
- son prénom (champ obligatoire) ;
- son sexe (champ obligatoire) ;
- sa date de naissance (champ obligatoire) ;
- son adresse email (champ obligatoire) ;
- son code postal (champ obligatoire) ;

et (ii) en cochant la case « *J'accepte les conditions du règlement de Jeu* » (champ obligatoire).

Tous ces champs doivent impérativement être renseignés par le Participant pour que sa participation puisse être prise en compte par Société Organisatrice.

Le Participant s'engage à compléter les informations demandées de bonne foi et à transmettre à la Société Organisatrice des informations exactes.

Le Participant pourra également choisir de cocher (champs facultatifs) :

- la case « *Je souhaite m'inscrire au Club Pandora et bénéficier des avantages exclusifs* » ;
- la case « *J'accepte de recevoir les Newsletters de l'eStore Pandora France* ».

Après avoir renseigné les champs obligatoires, le Participant (i) sélectionne sur « *Je participe* » puis (ii) clique sur *J'aime* pour faire progresser la jauge.

#### **2.4 Dates, horaires et lieux de participation au Jeu**

Le Jeu est mis en ligne sur la Page Facebook Pandora France accessible à l'adresse <https://www.facebook.com/pandorafrance> du **1er février 2017 (10h, heure française) au 14 février 2017 (23h, heure française) inclus**.

Les Participants sont invités à se connecter à l'adresse internet indiquée en utilisant leur compte personnel Facebook pour participer au Jeu.

#### **ARTICLE 3 : SELECTION ET INFORMATION DES GAGNANTS**

Chaque Gagnant, après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant, sera désigné lors d'un tirage au sort qui sera réalisé par huissier 48 heures de la fin de la Période de Jeu parmi les Participants ayant valablement enregistré leur participation sur l'ensemble de la Période de Jeu.

Un tirage au sort sera réalisé pour chaque lot qui aura été débloqué pendant la Période de Jeu et un Gagnant sera désigné pour chacun des lots débloqués, soit un maximum de 7 (sept) Gagnants.

Les Gagnants recevront un e-mail les informant de leur gain dans les 72 heures suivant le tirage au sort et devront confirmer par retour de mail dans les 10 jours suivant la réception de cet e-mail qu'ils acceptent sans réserve le lot gagné et l'adresse à laquelle le lot doit leur être envoyé.

Si un Gagnant ne se manifeste pas dans ce délai, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, qui restera la propriété de la Société Organisatrice. Aucun lot de substitution ne pourra être attribué.

Aucune réclamation ne pourra être formulée par le Gagnant qui n'aurait pas répondu dans le délai précité de 10 jours à l'email adressé par la Société Organisatrice. Il appartient donc au Gagnant de vérifier régulièrement les messages reçus à l'adresse email renseignée et de s'assurer que l'email adressé par la Société Organisatrice n'a pas été traité comme « *message indésirable* ».

La dotation est nominative et ne pourra donc être attribuée à une autre personne que le Gagnant désigné.

Du seul fait de l'acceptation de son lot, le Gagnant autorise expressément et gracieusement la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom ainsi que l'indication de sa ville et son département de résidence sur le site internet [www.pandora.net](http://www.pandora.net) et sur la Page Facebook Pandora France ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle sur tout site ou support affilié liée au présent Jeu. Aucune indemnisation financière ne pourra être exigée en contrepartie de cette autorisation. La présente autorisation est donnée pour une période de 12 (douze) mois à compter de la fin du Jeu.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'aucun email ne sera adressé aux Perdants.

#### **ARTICLE 4 : LES LOTS**

La Société Organisatrice met en jeu 7 lots correspondant chacun à l'un des paliers à débloquent :

- **Lot 1** : un Collier Tendres Cœur Pandora (*commercialisé sous la référence 590534CZ, d'une valeur de 89 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) ;
- **Lot 2** : une paire de Boucles d'Oreilles Double-Face Goutte Pavés (*commercialisées sous la référence 290737CZ, d'une valeur de 99 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) ;
- **Lot 3** : une parure Rubans de l'Amour d'une valeur totale de 114€ TTC (*prix public conseillé, donné à titre indicatif*) comprenant un Collier Rubans de l'Amour (*commercialisé sous la référence 590535CZ, d'une valeur de 69 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) et une paire de Clous d'Oreilles Rubans de l'Amour (*commercialisée sous la référence 290736CZ, d'une valeur commerciale de 45 € TTC prix public conseillé, donné à titre indicatif*) ;
- **Lot 4** : un Bracelet Jonc Nœud Scintillant (*commercialisé sous la référence 590536CZ-1, d'une valeur de 119 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) ;
- **Lot 5** : un ensemble Collier Sentiments Amoureux d'une valeur totale de 128 € TTC (*prix public conseillé donné à titre indicatif*), comprenant un Collier Médaille Flottant (*commercialisé sous la référence 590529, d'une valeur de 99 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) et le lot de 3 éléments Symbole Miniatures Sentiments Amoureux (*commercialisé sous la référence 792045CZ, d'une valeur de 29 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) ;
- **Lot 6** : un ensemble Bracelet et Charm d'une valeur totale de 138 € TTC (*prix public conseillé, donné à titre indicatif*), comprenant un Bracelets Moments Fermoir Cœur Pavé (*commercialisé sous la référence 590727CZ-18, d'une valeur de 79 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*), et d'un Charm Cocon d'Amour Cerise (*commercialisé sous la référence 792036NCC, d'une valeur de 59 € TTC, prix public conseillé, donné à titre indicatif*) ;
- **Lot 7** : un ensemble Bracelet, Clip et Charms d'une valeur totale de 354 € TTC (*prix public conseillé, donné à titre indicatif*), composé d'un Bracelet Moments Logo Pandora Bicolore Maille Serpent (*commercialisé sous la référence 590741CZ-18 d'une valeur de 89 € TTC, prix conseillé, donné à titre indicatif*) ; d'un Clip Plumage (*commercialisé sous la référence 791752, d'une valeur de 29 € TTC, prix conseillé, donné à titre indicatif*) ; d'un Charm Cadenas de l'Amour Ajouré (*commercialisé sous la référence 791740 d'une valeur commerciale de 79 € TTC, prix conseillé, donné à titre indicatif*) ; d'un Charm Mot d'Amour (*commercialisé sous la référence 792037CZ d'une valeur de 69 € TTC, prix conseillé, donné à titre indicatif*) et d'un Charm A Jamais dans mon Cœur (*commercialisé sous la référence 792042CZ d'une valeur de 59 € TTC, prix conseillé, donné à titre indicatif*).

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé dans le présent Règlement et ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, à aucun changement ni aucune contrepartie financière ou équivalent financier, pour quelque raison que ce soit.

Aucun frais supplémentaire engagé par les Gagnants suite à l'attribution de ce lot ne sera pris en charge par la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 5 : ACHÈMINEMENT DES LOTS**

Le lot sera acheminé au Gagnant par voie postale à l'adresse qu'il aura préalablement indiqué dans un délai maximal de quarante-cinq (45) jours à compter de la confirmation par le Gagnant de l'acceptation sans réserve du lot et de l'adresse de livraison du lot.

Si un lot n'a pas pu être livré à un Gagnant pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (exemple : le Gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

#### **ARTICLE 6 : JEU SANS OBLIGATION D'ACHAT**

Le remboursement des frais de connexion à Internet engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute) et sur présentation d'un justificatif.

Les Participants dont les frais de connexion ne sont pas liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « *illimité* », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite adressée à la société organisatrice à l'adresse suivante : PANDORA France, Jeu-Concours La Jauge de l'Amour, 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS.

Les Participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais d'envoi postal de la demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

#### **ARTICLE 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

##### **7.1 Prise en compte des participations et désignation des Gagnants**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques et limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée dans la prise en compte des Participations et/ou la désignation des Gagnants en cas de bug informatique.

En cas de litige survenant quant à la désignation des Gagnants, les données stockées par la Société Organisatrice ou ses prestataires feront foi pour déterminer le (les) Gagnant(s)

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des éventuels dommages causés à l'ordinateur des Participants, inhérent à la navigation sur Internet, ainsi que, sans que cette liste soit limitative :

- de toute défaillance dans la transmission ou la réception des données de participation ou de tout dysfonctionnement du réseau Internet ayant empêché la prise en compte de l'inscription d'un Participant ou ayant conduit à une prise en compte erronée des éléments d'identification d'un Participant ;

- de toute défaillance de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ;
- de tout autre motif dépassant leur contrôle ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Jeu.

### **7.2 Déroulement du Jeu et réserve de prolongation**

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la période de participation au Jeu devait être modifiée, écourtée ou annulée.

La Société Organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger et/ou de reporter la période de participation au Jeu, ainsi que d'abaisser le niveau des paliers permettant de débloquent les lots.

### **7.3 Envoi du lot**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à l'envoi du lot effectivement et valablement gagné à l'adresse qui lui aura été indiquée par le Gagnant.

Le Gagnant s'engage à indiquer son adresse postale à la Société Organisatrice dans les 10 jours suivant la réception de l'email confirmant son gain.

Aucune information ou adresse qui serait indiquée par le Gagnant au-delà de ce délai ne pourra être prise en compte.

De même, en cas d'erreur du Gagnant dans l'indication de son adresse, il ne pourra être reproché à la Société Organisatrice d'avoir procédé à l'envoi du lot à l'adresse que le Gagnant lui aurait préalablement indiquée.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de difficulté survenant lors de l'acheminement des lots ou en cas de perte des lots par la société chargée de leur acheminement.

## **ARTICLE 8 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent Règlement complet du Jeu est déposé auprès de la SCP ACTA Etude de Maitres PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain société civile professionnelle titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de SCP ACTA PIERSON Joseph – PIERSON Hervé et MEROT Alain et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout Participant sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au tirage au sort, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement est consultable pendant toute la durée du jeu, soit du 1<sup>er</sup> février 2017 (10h, heure française) au 14 février 2017 (23h, heure française) inclus sur la Page Facebook Pandora France.

Une copie écrite du Règlement sera envoyée à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande, avant la clôture du Jeu, par courrier postal adressé à : Pandora, Jeu La Jauge de l'Amour, 16 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du Règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'Huissier et la version du Règlement accessible en ligne et dans les points de ventes participants et, de manière générale, entre la version du Règlement déposée chez l'Huissier et toute information divulguée relative à ce Jeu, la version déposée chez l'Huissier prévaudra.

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES, INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les données personnelles recueillies dans le bulletin de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice à la seule fin de la prise en compte de l'inscription des Participants au Jeu et de l'attribution et l'acheminement des lots aux Gagnants.

Ces informations pourront être transmises aux prestataires techniques et aux sociétés chargées par la Société Organisatrice de l'acheminement des lots.

Elles pourront être utilisées par la Société Organisatrice à des fins de prospection commerciale (notamment pour l'envoi des newsletters de l'eStore ou l'inscription au Club Pandora), sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable et exprès du Participant résultant du cochage des cases prévues à cet effet sur le formulaire de participation au Jeu.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dite « loi Informatique et Libertés », tout Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations le concernant, sur simple demande :

- Soit en se désinscrivant via le lien « *Si vous souhaitez vous désabonner, [veuillez cliquer ici](#)* », présent sur les e-mailing PANDORA ;
- Soit par courrier à l'adresse suivante : PANDORA France, 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS ;
- Soit par email à l'adresse électronique suivante : [france@pandora.net](mailto:france@pandora.net).

L'exercice par un Participant de son droit de suppression des données le concernant avant la fin de la période de Jeu entraînera l'annulation de sa participation au Jeu.

## **ARTICLE 10 : RECLAMATIONS ET LITIGES**

### **10.1 Preuves**

Le Participant est informé que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

### **10.2 Loi applicable et juridictions compétentes**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement devra être transmise à la société Pandora dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) jours à compter de la date de fin du jeu, à l'adresse suivante : PANDORA France, 16 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent Règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.

Fait à Paris, le 26 janvier 2017.